

VALLEE SUD – GRAND PARIS
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CONSEIL DE TERRITOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SÉANCE DU 27 JUIN 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....80

**Objet : Approbation de la
modification simplifiée n° 2
du Plan Local d'Urbanisme
(PLU) de Malakoff**

Par suite d'une convocation en date du 20 juin 2017, les membres composant le Conseil de Territoire se sont réunis à 18 h 30 dans la Maison des Arts, 1 place Jane Rhodes au Plessis-Robinson sous la présidence de M. Jean Didier BERGER, Président.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER, M. Georges SIFFREDI, Mme Marie-Hélène AMIABLE, M. Jean-Loup METTON, M. Jean-Yves SENANT, Mme Jacqueline BELHOMME, M. Philippe PEMEZEC, M. Laurent VASTEL, M. Philippe LAURENT (à compter du point n°13), M. Philippe LOREC, M. Rodéric AARSSE, Mme Rachel ADIL, M. Jean-Philippe ALLARDI (à compter du point n°11), M. Benoît BLOT, M. Antoine BOUCHEZ, M. Jean-Paul BOULET, M. Thierry BRACONNIER, Mme Chantal BRAULT, M. Jean-Claude CAREPEL, Mme Patricia CHALUMEAU, Mme Armelle COTTENCEAU, M. Elie de SAINT-JORES, Mme Sylvie DONGER, Mme Claude FAVRA, Mme Gabrielle FLEURY, M. Bernard FOISY, Mme Pénélope FRAISSINET, Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT, Mme Dominique GASTAUD, M. Joël GIRAULT, Mme Taousse GUILLARD, M. Jean-Patrick GUIMARD, Mme Annie-Laure HAGEL, Mme Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE, Mme Colette HUARD, Mme Nathalie LEANDRI, M. Alain LE THOMAS, M. Philippe MARTIN, M. Jean-Paul MARTINERIE, Mme Pascale MEKER, Mme Françoise MONTSENY, Mme Aicha MOUTAOUKIL (à compter de la question orale), Mme Corinne PARMENTIER, Mme Perrine PRECETTI, Mme Christine QUILLERY, Mme Isabelle RAKOFF, M. Philippe RIBATTO, Mme Isabelle ROLLAND, M. Carl SEGAUD, Mme Nadia SEISEN, M. Yves SERIE, M. Philippe SERIN, M. Jean-Emile STEVENON, M. Joaquim TIMOTEO, Mme Irène TSILIKAS, M. Said ZANI.

Affiché le

En Préfecture le

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Certifié exécutoire
Pour le Président et
Par délégation

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Pierre SCHOSTECK à M. Thierry BRACONNIER, M. Yves COSCAS à Mme Sylvie DONGER, M. Joël ALLAIN à Mme Patricia CHALUMEAU, M. Patrice CARRE à Mme Gabrielle FLEURY, M. Pascal COLIN à M. Jean-Yves SENANT, M. Serge CORMIER à Mme Jacqueline BELHOMME, M. Mouloud HADDAD à Mme Marie-Hélène AMIABLE, Mme Carole HIRIGOYEN à Mme Claude FAVRA, M. Serge KEHYAYAN à M. Jean-Didier BERGER, M. Jean-Yves LE BOURHIS à Mme Armelle COTTENCEAU, M. Jacques LEGRAND à Mme Perrine PRECETTI, Mme Pascale MALHERBE à M. Jean-Paul BOULET, Mme Véronique RADOARISOA à Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT, M. Roberto ROMERO à Mme Isabelle RAKOFF, M. Patrice RONCARI à Mme Christine QUILLERY, M. Thierry VIROL à Mme Dominique GASTAUD.

Michel GUENNEAU
Directeur général
Des services

ABSENTS EXCUSES :

M. Patrick DONATH, Mme Maryse LANGLAIS, M. Jean-Pierre LETTRON, Mme Corinne MARE-DUGUER, M. Pierre MEDAN, Mme Erell RENOARD, Mme Sophie SANSY, Mme Stéphanie SCHLIENGER,

1 / Le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2 / Mme Sylvie DONGER est désigné pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
092-200057966-20170713-DEL_CT49_2017-
DE
Date de télétransmission : 13/07/2017 1
Date de réception préfecture : 13/07/2017

CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 27 juin 2017

Objet : Approbation de la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Malakoff

Le Conseil de Territoire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5219-5 ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-45 à 48 ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et création, dans le périmètre de la métropole du Grand Paris, au 1^{er} janvier 2016, des établissements publics de coopération Intercommunale dénommés Etablissements Publics Territoriaux (EPT) ;

VU la délibération du Conseil municipal de la ville de Malakoff du 16 décembre 2015 approuvant le PLU ;

VU l'arrêté du Président de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris en date du 24 janvier 2017 n° A04-2017 portant engagement de la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de Malakoff ;

VU la délibération du Conseil territorial de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris en date du 7 mars 2017 fixant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de Malakoff ;

VU le dossier de modification simplifiée comprenant l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées ci annexé ;

VU l'avis favorable des personnes publiques associées ;

VU les avis favorables du public versés au registre d'expression du public ci-annexé ;

VU l'avis favorable de la commission « Habitat, aménagement et urbanisme, développement économique et social, développement durable et environnement » réunie le 16 juin 2017 ;

CONSIDERANT que la mise à disposition du public du dossier s'est déroulée du 20 mars 2017 au 28 avril 2017 inclus et a fait l'objet de deux observations favorables sur le projet de modification simplifiée n°2 ;

CONSIDERANT que la modification simplifiée n°2 du PLU de Malakoff est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARTICLE 1 - APPROUVE, telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Malakoff portant sur la suppression du périmètre de localisation P4 pour création d'une liaison douce entre le sentier des Garmants et la villa Geneviève institué en application de l'article L.151-41-5^e du code de l'urbanisme (ancien article L.123-2-c) figurant dans l'annexe du PLU et reporté sur le plan de zonage principal.

ARTICLE 2 - PRECISE les mesures de publicité de la présente délibération :

Conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération :

- sera affichée pendant un mois au siège administratif de l'Etablissement Public Territorial situé Place de l'hôtel de ville d'Antony, 92160 ainsi qu'à l'hôtel de ville de Malakoff situé 1 place du 11 novembre 1918, 92240.
- fera l'objet d'une mention dans le journal suivant : Le Parisien - Edition des Hauts-de-Seine.
- sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 5211-41 du code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture 092-200057966-20170713-DEL_CT49_2017- DE Date de télétransmission : 13/07/2017 Date de réception préfecture : 13/07/2017	2
--	---

ARTICLE 3 - PRECISE que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine et à Madame la Maire de Malakoff.

ARTICLE 4 - PRECISE que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission en Préfecture, du premier jour de son affichage et de sa mention dans le journal prévu à l'article 2 de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris

Jean-Didier BERGER

Accusé de réception en préfecture
092-200057966-20170713-DEL_CT49_2017-
DE
Date de télétransmission : 13/07/2017 3
Date de réception préfecture : 13/07/2017



Accusé de réception en préfecture
092-200057966-20170713-DEL_CT49_2017-
DE
Date de télétransmission : 13/07/2017
Date de réception préfecture : 13/07/2017